

4^{ème} édition : Challenge du Pays Ornaï – écoles de cyclisme 2019

Organisation : UCAD – VC La Ferté Macé - VC Nonantais– UV Rai Aube – VC Aiglon

Le challenge du Pays Ornaï se déroulera sur 6 épreuves :

1 ^{ère} manche : samedi 27 avril 2019	à Neuville près Sées	par VC Nonantais
2 ^{ème} manche : mercredi 1 ^{er} mai 2019	à Gacé	par CC Gacéen
3 ^{ème} manche : samedi 9 juin 2019	à Joué du Bois	par VC Ferté Macé
4 ^{ème} manche : dimanche 23 juin 2019	à Tourouvre	par VC Aiglon
5 ^{ème} manche : dimanche 7 juillet 2019	à Ecorcei	par UV Rai Aube

FINALE

6^{ème} manche : samedi 15 Septembre 2019 à Damigny par UC Alençon Damigny

Article 1 :

Le challenge du pays Ornaï est réservé aux licenciés FFC des clubs régionaux et interrégionaux : Pré-licenciés, Poussins 1-2, Pupilles 1-2, et Benjamins 1-2, garçons et filles.

Article 2 :

Les points seront attribués aux 12 premiers de chaque épreuve selon le barème suivant : 25.22.20.18.16.14.12.10.8.6.4.2, ensuite chaque participant qui terminera l'épreuve marquera 1 point. De plus, lors de la finale, les points compteront double.

En cas d'exæquo au nombre de points, il sera tenu compte des places obtenues au cours des différentes manches du challenge, pour déterminer les classements.

Si un coureur est sélectionné par le Comité de Normandie, il se verra attribuer les points du classement de la 5^{ème} place.

A l'issue de la finale, la place obtenue lors de cette manche départagera les coureurs en cas d'égalité de points.

Les VTT seront acceptés dans les catégories pré- licenciés uniquement et partiront en dernière ligne.

Le classement se fera par un arbitre désigné par le comité. Le club organisateur devra effectuer un contrôle de braquet.

Article 3 :

Il y aura un maillot distinctif pour chaque catégorie d'âge : garçons et filles (sauf pour les pré-licenciés : une seule catégorie d'âge) soit un total de 14 maillots en jeu pour ce challenge.

- **Pré-licencié** : 1^{er} garçon + 1^{ère} féminine
- **Poussin 1 et 2** : 1^{er} poussin 1 et 1^{ère} féminine 1
1^{er} poussin 2 et 1^{ère} féminine 2
- **Pupille 1 et 2** : 1^{er} pupille 1 et 1^{ère} féminine 1
1^{er} pupille 2 et 1^{ère} féminine 2
- **Benjamin 1 et 2** : 1^{er} benjamin 1 et 1^{ère} féminine 1
1^{er} benjamin 2 et 1^{ère} féminine 2

Article 4 :

Après chaque épreuve tous les leaders se verront remettre le maillot du « challenge du Pays Ornais », qu'ils restitueront après le protocole.

Le représentant du club où se déroulera la manche suivante devra récupérer les maillots et le classement après le protocole ainsi que les banderoles des sponsors.

Article 5 :

Le maillot du « challenge du Pays Ornais » devra être porté par chaque leader à chaque épreuve. Celui-ci sera à prendre avant le départ, au podium.

Article 6 :

A l'issue de chaque manche, les récompenses seront effectuées dans l'ordre suivant :

1^{er} podium = classement lié à l'arrivée de l'épreuve (récompenses remises par le club organisateur)

2^e podium = classement général du challenge (maillot de leader remis par le président du comité d'organisation ou son représentant-e-)

Article 7 :

Les récompenses de la finale se feront au scratch et seront réparties comme suit :

- ✓ Le leader de chaque catégorie recevra définitivement le maillot de leader ainsi qu'un trophée.
- ✓ Ainsi que les 2 suivants (2^e et 3^e du challenge)
- ✓ Et 1^{ère} féminine ou 1^{er} garçon en cas de non présence sur un podium mixte

Article 8 :

En cas de litige ou contestation, seul le comité d'Organisation du Challenge a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.

Article 9 :

Le fait d'être engagé aux épreuves du « Challenge du Pays Ornais », implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes.

Article 10 :

Le coureur qui participera au challenge pourra être sélectionnable en équipe de l'Orne pour le trophée régional des jeunes cyclistes.

Article 11 :

Comité d'organisation : le comité de l'Orne

Pour tous renseignements, contacter : le comité d'organisation cd61cyclisme@gmail.com